

Madame la Ministre, imposer 11 vaccinations serait une faute grave !

Dans une interview au [Parisien](#) du 15 juin 2017, la nouvelle ministre de la Santé Agnès Buzyn annonce son intention d'étendre l'obligation vaccinale à onze pathologies. Cette décision a l'apparence d'une action de bon sens : la vaccination est un acte de prévention. Pourtant, l'association E3M et le Revahb se déclarent fermement opposés à une telle mesure.

Jusqu'en 2008, les enfants étaient protégés des effets neurotoxiques de l'adjuvant aluminique pour la vaccination obligatoire des enfants. Le DTPolio Mérieux était en effet sans aucun adjuvant. De fausses déclarations faites par le fabricant Sanofi l'a fait retirer du marché. Une **plainte** a été déposée par l'association E3M en 2014 pour « faux, usage de faux, escroquerie, atteinte à l'intégrité de la personne, mise en danger de la personne ».

Si la ministre de la Santé élargit l'obligation vaccinale à onze pathologies, chaque enfant recevra, entre 0 et 7 ans, **3,635mg d'aluminium**. Or, les récents travaux de l'INSERM (hôpital Henri Mondor, Créteil) montrent que la toxicité de l'aluminium est de type *particulière*, c'est-à-dire qu'elle s'exprime dès les plus faibles quantités. Les conséquences multiples de cette neurotoxicité sur la santé de la population ne peuvent plus être ignorées.

Nous rappelons que les victimes de la vaccination (contre l'hépatite B, et/ou liées à la présence d'aluminium) rencontrent beaucoup d'entraves pour se faire reconnaître. Nul doute que leur nombre explosera, dans la plus parfaite indifférence des autorités sanitaires.

[41% des Français sont devenus des "hésitants vaccinaux"](#). L'extension de l'obligation vaccinale pourrait transformer ces hésitants en opposants vaccinaux. Une nouvelle fois, nous affirmons notre conviction qu'il s'agit de convaincre, et non de contraindre.

L'association E3M et le Revahb appellent Agnès Buzyn à ne pas choisir le passage en force. Elle doit prendre en compte les alertes scientifiques internationales qui portent sur la toxicité de l'aluminium. Le principe de précaution, inscrit dans la Constitution française, doit être appliqué et de nouvelles recherches doivent être menées pour garantir la sécurité vaccinale.

Communiqué conjoint

Revahb

Catherine Gaches

Présidente

E3M

Didier Lambert

Président